

(N° 33.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1890-1891.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891.

*(Voir les nos 116, V, session de 1889-1890, 4, V, et 49, session de 1890-1891,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1891 est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-quinze centimes (fr. 2,483,887-95), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 21 janvier 1891.

Les Secrétaires,
MÉRODE, Prince DE RUBEMPRÉ,
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— du personnel des bureaux	325,835 »	
3	Matériel	49,000 »	428,835
4	Fonds secrets	15,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne.	58,000 »	
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	
8	Brésil	50,000 »	
9	Chine	58,000 »	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 »	
11	Espagne	50,000 »	
12	Etats-Unis	50,000 »	
13	France.	58,000 »	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	
15	Italie	58,000 »	900,500
16	Japon	58,000 »	
17	Mexique	50,000 »	
18	Pays-Bas	58,000 »	
19	Portugal	25,000 »	
20	Roumanie	25,000 »	
21	Russie	58,000 »	
22	St-Siège	26,000 »	
23	Serbie	25,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Suisse	15,000 »	
25	Turquie	50,000 »	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	566,900 »	566,900 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	170,000 »	170,000 »
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	
50	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	17,000 »	
51	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	70,395 »	224,395 »
52	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels.	100,000 »	
53	Frais de chancellerie	23,000 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.	60,000 »	60,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
35	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	58,500 »	} 129,257 95
56	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000 »	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	
58	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants. . .	20,000 »	
39	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,857 95	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	5,000 »	} 4,000 »
44	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	4,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . fr.			2,483,887 95